



AU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2017 – 20h30

Président : Jean-Christophe EICHENLAUB

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents ou excusés : Éric MARIN, Alain MILLET (procuration à Robert COLICCI), Michel FAVRIN (procuration à J.C EICHENLAUB), Louis CHESNAIS (procuration à Chantal AUSSEDAT), Clarence APPELL (procuration à Frédéric THOMAS)

ELECTION PARTIELLE SENATORIALE

Suite à la démission de Michel BOUVARD, sénateur, une élection partielle sénatoriale aura lieu en septembre en Savoie. La préfecture a imposé le 30 juin comme date pour élire les délégués et leurs suppléants, parmi le Conseil Municipal, qui participeront à l'élection des sénateurs.

Suite aux votes, les conseillers suivant ont été désignés à l'unanimité :

- Les délégués : Jean-Christophe EICHENLAUB, Robert COLICCI, Lucien MASSONNAT
- Les suppléants : Alain MILLET, Christian MASSONNAT et Frédéric THOMAS

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement	10 336.80 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect' d'investis.	10 336.80 €			
D 6681 : Indemn. rembours emprunt risque		10 336.80 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		10 336.80 €		
Total	10 336.80 €	10 336.80 €		
INVESTISSEMENT				
D 166 : Refinancement de dette		10 336.80 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		10 336.80 €		
D 10226 : Taxe aménag't Vert sous-densité		1 000.00 €		
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 000.00 €		
D 166 : Refinancement de dette		118 066.62 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		118 066.62 €		
D 2031-028 : HONORAIRES PROJETS		5 040.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		5 040.00 €		
D 2128-045 : Travaux en Forêt	2 000.00 €			
D 21318-099 : OPERATION NON AFFECTEE	8 540.00 €			
D 2135-035 : ACCESSIBILITE		3 000.00 €		
D 2151-43 : Voies et Réseaux Divers		1 000.00 €		
D 2158-106 : Acquisition matériel		1 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 540.00 €	5 500.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct			9 336.80 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			9 336.80 €	
R 1641 : Emprunts en euros				10 336.80 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				10 336.80 €
R 166 : Refinancement de dette				128 403.42 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				128 403.42 €
Total	10 540.00 €	139 943.42 €	9 336.80 €	138 740.22 €
Total Général		129 403.42 €		129 403.42 €

Dans le cadre du rachat du prêt effectué par le crédit mutuel, il est nécessaire de faire une DM pour passer les écritures relatives. Il est également nécessaire de réduire les crédits en opération non affectée pour rajouter des crédits dans différentes opérations d'investissement pour pouvoir régler des factures et faire face à d'éventuelles futures dépenses.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus.

RETROCESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE

Dans le cadre de l'alignement des terrains appartenant aux consorts Laurent, situés route de la Verdasse, Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une parcelle est à rétrocéder à la Commune pour intégration dans la voirie communale. Cette rétrocession sera faite à titre gratuit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la rétrocession de la parcelle destinée à être intégrée dans la voirie communale,
- Indique que tous les frais seront à la charge du vendeur,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette rétrocession.

Frédéric THOMAS quitte le conseil à 21h40.

REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS DU CIMETIERE

Un règlement intérieur pour le cimetière est en cours d'élaboration.

Il a été proposé au conseil de baisser les tarifs de concession du columbarium, mais le conseil a décidé de maintenir les tarifs actuels pour ne pas désavantager les usagers possédant déjà une concession.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Dans le cadre de l'instance n° 1702568-6 introduite par Mme BAL-PETRE le 4 mai 2017 devant le tribunal Administratif de GRENOBLE visant à l'annulation de l'arrêté de licenciement pour insuffisance professionnelle de Mme Odile BAL-PETRE et à la condamnation de la commune à lui verser des indemnités, il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans la requête n° 1702568-6 introduite par Mme BAL-PETRE devant le tribunal administratif de Grenoble.
- Désigne Me Loïc MADJRI, avocat (27 rue Sala – 69002 LYON), pour représenter et défendre la commune dans cette instance.
- Charge Me Loïc MADJRI, de prendre avec les administrations et la juridiction compétente, tous contacts qui seraient nécessaires au traitement de ce dossier.

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Évariste NICOLÉTIS de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, avant de se prononcer souhaite avoir plus de renseignements concernant ces parcelles et ces coupes de bois auprès de l'ONF.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réfection des volets de la Mairie

Mme Colombani propose de remettre à neuf les volets de la mairie en les faisant repeindre par les agents techniques.

- Nouveaux panneaux d'affichage

Mme Aussedat réitère sa demande pour que de nouveaux panneaux d'affichage soient posés dans les différents hameaux, les anciens étant peu esthétiques et fonctionnels.

L'acquisition de ces panneaux sera prévue au budget 2018.

Fin de séance : 22h15